

Grille d'évaluation

Section	Note Maximal
<b>Contrôle administratif d'éligibilité</b>	
- Enregistrement (certificat d'enregistrement, statut de l'association)	
<b>1. Pertinence de l'action</b>	<b>20</b>
1.1. Quelle est la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à propositions ?	6
1.2. Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux besoins et aux contraintes spécifiques du/des pays ou de la/des région(s) cible(s) ?	6
1.3. Les personnes impliquées (bénéficiaires finaux, groupes cibles) sont-elles clairement définies et choisies de manière stratégique ? Leurs besoins (en tant que détenteurs de droits et/ou de devoirs) et leurs contraintes ont-ils été clairement définis ?	6
1.4. La proposition contient-elle des éléments de valeur ajoutée particuliers (par exemple, innovation, meilleures pratiques, synergie avec d'autres initiatives existantes) ?	2
<b>2. Conception de l'action</b>	<b>30</b>
2.1. Les actions proposées répondent-elles à l'analyse des problèmes posés et sont-elles cohérentes avec les capacités des acteurs concernés ?	5x2**
2.2. Les actions proposées tiennent-elles compte des facteurs externes (risques et hypothèses) ?	5
2.3. Les activités sont-elles réalisables et cohérentes par rapport au calendrier et au budget proposés ?	5
2.4. Les actions proposées sont-elles cohérentes avec les résultats attendus ?	5
2.5. La proposition intègre-t-elle l'approche fondée sur les droits de l'homme (HRBA) ? dans le pays/la région cible) ?	5
<b>Score total maximum</b>	<b>50</b>